

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1851

31 août 2007

SOMMAIRE

Aggior S.A.	88843	Gensat Americas S.A.	88834
Arfis S.A.	88802	Gensat Americas S.A.	88846
Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg) S.A.	88844	Grange Holdings S.à r.l.	88838
Bodhi Holdings S.A.	88830	Havelet Investment S.A.	88831
Borealis Investments S.A.	88846	Imann S.A.	88847
Boyar Estates S.A.	88847	ING Trust (Luxembourg) S.A.	88834
Caldera Investment S.A.	88835	Interessengemeinschaft der Geschäftsleute der Grenzlandgeschäfte (I.G.G.)	88821
China Ventures, S.C.A., SICAR	88802	Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.	88802
Comfintex S.A.	88827	Invenergy Wind Europe Poland S.à r.l.	88833
Continental Holdings S.A.	88848	Jacadi Luxe S.à.r.l.	88835
Cosafin S.A.	88826	Le Coral S.A.	88822
DKTrans S.A.	88834	Marcel GROSBUSCH et Fils	88845
DKTrans S.A.	88844	MGE Hellenic Investments S.à r.l.	88827
EPI Q2 Bielefeld Management S.à r.l.	88840	Orinoco Holdings B S.A.	88848
Eragon S.à r.l.	88823	P7S1 Broadcasting S.à r.l.	88812
European Capital Holdings	88840	Pizza Cosmos S.à r.l.	88826
European Financial and Partners S.A. Soparfi	88805	Serco Facilities Management S.A.	88806
Eurosol Distri S.A.	88837	Shorender S.A.	88848
Exel Luxembourg 2 S.à r.l.	88840	Société Financière d'Octobre SA	88846
Fareva	88844	Société Financière d'Octobre SA	88831
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	88812	Spareplan	88846
Fininsteel S.A.	88827	Tedes Invest Holding S.A.H.	88833
FN Mercure	88835	Tedes Invest Holding S.A.H.	88805

Arfis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 51.217.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086055/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00112. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Invenergy Wind Europe IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.141.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086056/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03968. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

China Ventures, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 118.476.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of January.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg at 4 p.m.

There appeared:

Mrs Michèle Eisenhuth, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of the board of managers of CHINA VENTURES, GP, S.à r.l., the general partner of CHINA VENTURES, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the «Company»),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company in its meeting held by circular resolutions on December 29, 2006,

which decision, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions CHINA VENTURES, S.C.A, SICAR, with its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed passed before the undersigned notary, then residing in Mersch, on June 29, 2006, published in the Mémorial C on September 12, 2006;

and has now a subscribed capital of seventeen million seven hundred and fifteen thousand five hundred euros (EUR 17,715,500.-) consisting of one (1) general partner share and one hundred and seventy-seven thousand one hundred and fifty-four (177,154) ordinary shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully paid in.

2) Article 7 (e) of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») foresees an authorized capital as follows:

« **Art. 7. Share capital. ...**

(e) The authorized capital, including the subscribed share capital, is fixed at thirty-three million three hundred and thirty-three thousand euros (EUR 33,333,000.-) consisting of an aggregate number of three hundred and thirty-three thousand three hundred and twenty-nine (333,329) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these Articles) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine.

...».

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 of the Articles, the board of managers of the general partner, in its meeting held by circular resolutions on December 29, 2006, resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight million eight hundred and seventy thousand five hundred seventy-five euros and seven cents (EUR 8,870,575.07) in order to raise it from its present amount of seventeen million seven hundred and fifteen thousand five hundred euros (EUR 17,715,500.-) to twenty six million five hundred and eighty-six thousand seventy-five euros and seven cents (EUR 26,586,075.07) by the issue of eighty-eight thousand seven hundred and five new ordinary shares and a fraction of zero point seven thousand five hundred and seven of an ordinary share (88,705.7507) with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Thereupon, Mrs Michèle Eisenhuth, prenamed, declares that the board of managers of the general partner of the Company has accepted the subscription of a total of eighty-eight thousand seven hundred and five new ordinary shares and a fraction of zero point seven thousand five hundred and seven of an ordinary share (88,705.7507) with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, for a total amount of eight million eight hundred and seventy thousand five hundred and seventy-five euros and seven cents (EUR 8,870,575.07), and declares that such new ordinary shares have been fully paid up in cash;

Thereupon, Mrs Michèle Eisenhuth, prenamed, declares that the new ordinary shares have been paid up by several subscribers, together with a share premium of an amount of two hundred euros (EUR 200.-) per new ordinary share issued, corresponding to an amount of Seventeen million seven hundred and forty one thousand one hundred and fifty euros and fourteen cents (EUR 17,741,150.14) by payment in cash,

so that a total amount of twenty-six million six hundred and eleven thousand seven hundred and twenty-five euros and twenty one cents (EUR 26,611,725.21) has been available in cash to the Company on December 29, 2006, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 7 c) of the Articles will from now have the following wording:

« **Art. 7. Share Capital. ...**

(c) The Company has a subscribed capital of twenty-six million five hundred and eighty-six thousand seventy-five euros and seven cents (EUR 26,586,075.07) divided into one (1) General Partner Share and two hundred and sixty-five thousand eight hundred and fifty-nine Ordinary Shares and a fraction of zero point seven thousand five hundred and seven of an Ordinary Share (265,859.7507) with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.».

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital and of share premium are estimated at approximately six thousand five hundred EURO (EUR 6,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg à 16.00 heures.

A comparu:

Madame Michèle Eisenhuth, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de CHINA VENTURES, GP, S.à r.l., l'associé commandité de CHINA VENTURES, S.C.A, SICAR, une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société

d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé commandité de ladite Société par résolution circulaire en date du 29 décembre 2006,

laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions CHINA VENTURES, S.C.A, SICAR a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 2006, publié le 12 septembre 2006 au Mémorial C;

et qu'elle a actuellement un capital social de dix-sept millions sept cent quinze mille cinq cents euros (€ 17.715.500,-) divisé en une (1) action d'associé commandité et cent soixante-dix sept mille cent cinquante-quatre (177.154) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

2. L'article 7 (e) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

« **Art. 7. Capital Social. ...**

(e) Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à trente trois millions trois cent trente-trois mille euros (€ 33.333.000,-), divisé en trois cent trente-trois mille trois cent vingt-neuf (333.329) Actions Ordinaires et une (1) Action d'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l'Associé Commandité.

...».

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé commandité a décidé, par résolution circulaire du 28 décembre 2006, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence de huit millions huit cent soixante-dix mille cinq cent soixante-quinze euros et sept cents (€ 8.870.575,07) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de dix-sept millions sept cent quinze mille cinq cents euros (€ 17.715.500,-) à vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-six mille soixante-quinze euros et sept cents (€ 26.586.075,07) par l'émission de quatre-vingt-huit mille sept cent cinq actions ordinaires nouvelles et une fraction de zéro virgule sept mille cinq cent sept d'action ordinaire (88.705,7507) d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Alors, Madame Michèle Eisenhuth, prénommée, déclare que le conseil de gérance de l'associé commandité a accepté la souscription d'un montant total de quatre-vingt huit mille sept cent cinq actions ordinaires nouvelles et une fraction de zéro virgule sept mille cinq cent sept d'action ordinaire (88.705,7507) d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, pour un montant total de huit millions huit cent soixante-dix mille cinq cent soixante-quinze euros et sept cents (€ 8.870.575,07), et déclare que ces actions nouvelles on été entièrement libérées.

Par conséquent, Madame Michèle Eisenhuth, prénommée, déclare que ces nouvelles actions ordinaires ont été libérées par différents souscripteurs ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cents euros (€ 200,-) par nouvelle action ordinaire émise, correspondent à un montant de dix-sept millions sept cent quarante et un mille cent cinquante euros et quatorze cents (€ 17.741.150,14),

le tout par apport en espèces, de sorte que la somme totale de vingt six millions six cent onze mille sept cent vingt-cinq euros et vingt et un cents (€ 26.611.725,21) s'est trouvée à la disposition de la Société au 29 décembre 2006, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

4. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (c) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital Social. ...**

(c) La Société a un capital souscrit de vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-six mille soixante-quinze euros et sept cents (€ 26.586.075,07) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et deux cent soixante-cinq mille huit cent cinquante-neuf Actions Ordinaires et une fraction de zéro virgule sept mille cinq cent sept d'Action Ordinaire (265.859,7507) ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Eisenhuth, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 76, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007088404/242/147.

(070098834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

European Financial and Partners S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 107.105.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 que:

Première résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Monsieur Edmund Kisters, demeurant à L- 9992 Weiswampach, Cité Grait, 3.

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A. SOPARFI:

- la société START 56 S.à r.l., ayant son siège social à L- 9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, demeurant à B- 4780 ST. VITH, 38, Rodter Strasse.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A. SOPARFI:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L- 2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mai 2007.

Pour la société

EURO COMPTE S & PARTNERS

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007087491/2602/31.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2007, réf. DSO-CG00273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Tedes Invest Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.501.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 que

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Monsieur Edmund Kisters, demeurant à L- 9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société TEDES-INVEST HOLDING S.A.H.:

- la société EAST-WEST TRADING COMPANY S.à r.l., ayant son siège social à L- 9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mai 2007.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007087487/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2007, réf. DSO-CG00275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Serco Facilities Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.506.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 48.506, constituted under the form of a société à responsabilité limitée by a deed of Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, acting in replacement of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on August 9, 1994, published in the Mémorial C number 494 of November 30, 1994. The Articles of Incorporation of the company have been modified for the last time by minute of the annual meeting on June 6, 2002, published in the Mémorial C number 1451 of October 8, 2002.

The meeting was opened by Sandra Schenk, private employee, having its professional address at Senningerberg, being in the chair,

who appointed as secretary Vera Monteiro, private employee, having its professional address at Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Emmanuel Adant, director, residing in Wezembeek-Oppem (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1.- Modification of the company in a société anonyme unipersonnelle and remodelling of the Articles of Incorporation of the company.

2.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the attendance list, that 100 % of the share capital is present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting ascertains that there is only one shareholder and as a consequence of it she resolves to adapt the Articles of Incorporation of the company and to proceed on a remodelling of the Articles of Incorporation of a société anonyme unipersonnelle:

«Denomination - Registered office - Duration- Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary

measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the corporation is:

- the management of the electronic equipment, the acquisition of contracts for the programming of computers and for the secretary works;
- the provide a broad range of management services and technical skills to carry out and further the management or administration of other enterprises or organisations;
- to enter into any partnership with any other company or person;
- to establish or promote any other company;
- to purchase all or any part of the assets and liabilities or any other company or person;
- to be director in any other companies;
- to do all or any of the above things in any part of the world as principal, agent, contractor and also through agents and subcontractors;
- to carry out any other trade or business which may seem to the company capable of being conveniently carried out in connection with the above.

The company may also carry out all works connected directly or indirectly with this object.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-six thousand Euro (€ 36,000.-) consisting of one thousand four hundred and fifty (1,450) shares with a par value of twenty-four Euro eighty-three Cent (€ 24.83) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Thursday of June at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its deed are estimated at approximately one thousand and five hundred euro (€ 1,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A., une société anonyme avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.506, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Geroges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en remplacement de son collègue absent Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 9 août 1994, publié au Mémorial C numéro 494 du 30 novembre 1994, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant procès-verbal d'assemblée générale annuelle du 6 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1451 du 8 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Vera Monteiro, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Emmanuel Adant, administrateur, demeurant à Wezembeek-Oppeem (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la société en une société anonyme unipersonnelle et refonte des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de ladite liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social; elle est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée constate qu'il n'y plus qu'un seul actionnaire et elle décide en conséquence d'adapter les statuts de la société et de procéder à la refonte des statuts d'une société anonyme unipersonnelle:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A. (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est:

- la gestion du matériel électronique, l'acquisition des contrats pour la programmation des ordinateurs et pour les travaux de secrétariat;
- de fournir divers services de gestion et d'assistance techniques en vue d'exercer et d'améliorer la gestion et l'administration d'autres entreprises ou organisations;
- de participer à tout type d'association en collaboration avec d'autres sociétés ou personnes;
- de constituer ou promouvoir d'autres sociétés;
- de racheter tout ou partie des actifs et passifs de toute autre société ou personne physique;
- d'être administrateur dans d'autres sociétés;
- de réaliser l'ensemble de ces activités en tout endroit au monde, en tant que partie prenante, agent, contractant, ou encore par l'intermédiaire d'agents ou sous contractants;
- d'exercer tout type d'activité pouvant favoriser la réalisation de - ou ayant un lien avec cet objet social.

La société pourra en outre réaliser tous travaux liés directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille euros (€ 36.000,-) représenté par mille quatre cent cinquante (1.450) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt-trois cents (€ 24,83) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Monteiro, S. Schenk, E. Adant, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, LAC/2007/12553. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007087904/202/330.

(070097695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.646.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

FINANZARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.

R. Donati / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007086096/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05856. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

P7S1 Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.878.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ProSiebenSat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, a company established and organized under the laws of Germany, having its registered office at Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HEB 167357 (SUB 1 GmbH);

represented by Mr Jérôme Bouclier, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Munich, on 26 June 2007.

ProSiebenSat.1 VIESTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, a company established and organized under the laws of Germany, having its registered office at Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 167478 (SUB 2 GmbH);

represented by Mr Jérôme Bouclier, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Munich, on 26 June 2007.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of P7S1 BROADCASTING S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may, decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and then-compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
SUB 1 GmbH	10,000.-	10,000	10,000.-
SUB 2 GmbH	2,500.-	2,500	2,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,500.-

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2007.

Extraordinary general meeting

The general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1) The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of managers and farther resolved to appoint the following as managers for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:

Mr. Conrad Albert, General counsel, born on 11 November 1967 in Flensburg (Germany), professionally residing at Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Germany; and

PRO SERVICES MANAGEMENT S.à r.l, a limited liability company established and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105263.

2) The general meeting of shareholders resolved to set the registered office of the Company at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

ProSiebenSat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société de droit allemand, établie et ayant son siège social à Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Allemagne, enregistrée auprès du Registre des sociétés de Munich sous le numéro HRB 167357 (SUB 1 GmbH);

représentée par M. Jérôme Bouclier, en vertu de d'une procuration donnée à Munich, le 26 juin 2007.

ProSiebenSat.1 VIESTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société de droit allemand, établie et ayant son siège social à Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Allemagne, enregistrée auprès du Registre des sociétés de Munich sous le numéro HRB 167478 (SUB 2 GmbH);

représentée par M. Jérôme Bouclier, en vertu de d'une procuration donnée à Munich, le 26 juin 2007.

Les procurations susmentionnées, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequels comparants, dûment représentés, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Dénomination Sociale. Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination P7S1 BROADCASTING S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant (s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»), Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts	Libération (EUR)
SUB 1 GmbH	10.000,-	10.000	10.000,-
SUB 2 GmbH	2.500,-	2.500	2.500,-
Total:	12.500,-	12.500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.500,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale des associés décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009:

M. Conrad Albert, directeur administratif, né le 11 novembre 1967 à Flensburg (Allemagne), résident professionnellement à Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Allemagne; et

PRO SERVICES MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105263.

2) L'assemblée générale des associés décide de fixer le siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. Relation: LAC/2007/16083. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007087991/211/505.

(070098125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Interessengemeinschaft der Geschäftsleute der Grenzlandgeschäfte (I.G.G.), Association Agricole.

Siège social: Mertert-Wasserbillig,

R.C.S. Luxembourg F 1.176.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Mertert-Wasserbillig le, mardi 22 mai 2007 12:45 heures

En date du 22 mai 2007, les membres de l'a.s.b.l. I.G.G. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Restaurant Kinnen à Wasserbillig. La séance est ouverte à 12:45 heures sous la présidence de Monsieur John Koepfler.

Monsieur le Président constate, qu'il résulte de la liste des présences, que tous les membres sont présents ou représentés; la majorité qualifiée des membres présents ou représentés étant requise. La liste des présences se trouve déposée au bureau et restera annexée au procès-verbal.

Monsieur le Président constate, que l'Assemblée peut valablement décider sur les différents points retenus à l'ordre du jour. Après la vérification des présences et de la convocation, le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Hein. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Betty Hein.

Monsieur le Président expose, que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour la modification des statuts de l'association sans but lucratif IGG avec les objets suivants:

a. Complément des statuts par un article 11:

Teneur

« **Art. 11.** Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique».

b. Modification de l'article 10.2 des statuts:

Teneur

« **Art. 10.2.** Dans le cas où l'association venait à être dissoute, son patrimoine serait versé, après apurement du passif à une association désignée par l'assemblée générale et poursuivant un but similaire ou, à défaut d'une association caritative.»

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution de modifier les statuts de l'association sans but lucratif IGG:

a. Complément des statuts par un article 11:

Teneur

« **Art. 11.** Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique».

b. Modification de l'article 10.2 des statuts:

Teneur

« **Art. 10.2.** Dans le cas où l'association venait à être dissoute, son patrimoine serait versé, après apurement du passif à une association désignée par l'assemblée générale et poursuivant un but similaire ou, à défaut d'une association caritative.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.15 heures.

Signé: J. Koepfler, M. Hein, B. Hein, C. Hein, J. Hein, J. Diwo, E. Wolter, p.p. L. Wolter.

Grevenmacher, le 22 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007087528/680/46.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Le Coral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.989.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juillet 2007

Ordre du jour:

1. Pouvoir de signature

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide le pouvoir de signature suivant:

a. Lopes Carvalho Joao Carlos, employé privé, demeurant à L-5819 Alzingen, 3, rue de l'Eglise,

La société est valablement engagée par sa signature unique.

b. Corallo Maria, employée privée, demeurant à L-5819 Alzingen, 3, rue de l'Eglise,

La société est valablement engagée par sa signature avec contre signature d'un autre administrateur.

c. De Palo Giovanni L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg,

La société est valablement engagée par sa signature avec contre signature d'un autre administrateur.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du conseil d'administration.

J. C. Lopes Carvalho / G. Depalo / M. Corallo

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007087493/800964/26.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2007, réf. DSO-CG00276. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070097396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Eragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 128.959.

In the year two thousand and seven, on June twenty-eighth.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

1.- The Company ELECTRON S.A., a company incorporated under the laws of the Principality of Andorra and having its registered office at av. Fiter i Rossell, n ° 4 bis, Edifici Centre de Negoci, planta 0, AD700 Escaldes-Engordany, Principality of Andorra, registered with the Registrar of Companies of Andorra under number 6.147;

2.- The company, INVERSIONS, GESTIONS I ESTUDIS, S.A., a company incorporated under the laws of the Principality of Andorra and having its registered office at av. Santa Coloma, num. 56, Xalet La Roureda, parroquia d'Andorra la Vella, Principality of Andorra, registered with the Registrar of Companies of Andorra under number 5.305.

Such appearing parties are the sole members of the société à responsabilité limitée ERAGON S.à r.l., having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 128.959, incorporated pursuant to a deed of the Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on June 14th, 2007, not yet published in the Mémorial C,

duly represented by Mrs Raymonde Jallon, private employee, with business address in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First Resolution

The shareholders decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 357,500.- (three hundred fifty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 370,000.- (three hundred seventy thousand euro), by way of the issue of 14,300 (fourteen thousand three hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Second Resolution

The issued shares have been subscribed as follows:

- one thousand thirty (1.030) new Shares are subscribed by ELECTRON S.A., aforementioned, by a contribution in cash of twenty-five thousand seven hundred fifty euro (EUR 25,750.-);

- thirteen thousand two hundred seventy (13.270) new shares are subscribed by INVERSIONS, GESTIONS I ESTUDIS S.A., aforementioned, by a contribution in cash of three hundred thirty-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 331,750.-).

All the issued shares are fully paid up by the subscribers by a contribution in cash so that the amount of EUR 357,500.- (three hundred fifty-seven thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Third resolution

The shareholders decide to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under first resolution:

Art. 5.1.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 370,000.- (three hundred seventy thousand euro), represented by fourteen thousand eight hundred (14,800) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fourth resolution

Following the aforementioned capital increase, the shares are detained as follows:

	Shares
1.- ELECTRON S.A., prenamed, none thousand sixty-six shares	1,066
2.- INVERSIONS, GESTIONS ESTUDIS S.A., prenamed, thirteen thousand seven hundred thirty-four shares	13,734
Total: fourteen thousand eight hundred shares	14,800

Fifth Resolution

The shareholders decide to amend article 7.1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 7.1.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, consisting of Class A managers and Class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

Sixth Resolution

The shareholders decide to amend article 8.2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 8.2.** Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.»

Seventh Resolution

The shareholders decide to amend article 10 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one Class A manager of the Company and at least one Class B manager of the Company, or as the case may be, by the joint or single signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles»

Eight Resolution

The shareholders decide to accept, confirm and ratify the resignation of SOLON DIRECTOR LIMITED, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, registered with the trade register in Commonwealth of Bahamas under the number 108186B, as manager of the company with immediate effect.

Ninth Resolution

The shareholders decide to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

9.1. Mr José Vicens, Managing Director, born on 1 August 1958 in Barcelona (Spain), with resident address at, Les Teulades de Mont Ducal, Av. del Pessebre N ° 76-78 Bloc A, 6a Planta, AD700 Escaldes-Engordany, Principality of Andorra as a class A manager;

9.2. Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, Consultant, born on 24 May 1970 in Amsterdam (the Netherlands), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as a class B manager;

9.3. Mr John Kleynhans, Senior Manager, born on 30 October 1969 in Oberhozer (South Africa), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as a class B manager;

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand euro (€ 5,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- La société ELECTRON S.A., une société constituée sous la loi de la Principauté d'Andorre et ayant son siège social à av. Fiter i Rossell, n ° 4 bis, Edifici Centre de Negoci, planta 0, AD700 Escaldes-Engordany, Principauté d'Andorre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Andorre sous le numéro 6.147;

2.- La société INVERSIONS, GESTIONS I ESTUDIS, S.A., une société constituée sous la loi de la Principauté d'Andorre et ayant son siège social à av. Santa Coloma, num. 56, Xalet La Roureda, parroquia d'Andorra la Vella, Principauté d'Andorre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Andorre sous le numéro 5.305.

Les parties comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée ERAGON S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 128.959, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2007, non encore publié au Mémorial C,

dûment représentées par Madame Raymonde Jallon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations demeureront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 357.500,- (trois cent cinquante-sept mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, à EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille Euros), par l'émission de 14.300 (quatorze mille trois cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution

Les parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- mille trente (1.030) nouvelles parts sociales ont été souscrites par ELECTRON S.A., prémentionnée par un apport en espèces de vingt-cinq mille sept cent cinquante Euros (€ 25.750,-);

- treize mille deux cent soixante-dix (13.270) nouvelles parts sociales ont été souscrites par INVERSIONS, GESTIONS I ESTUDIS S.A., prémentionnée par un apport en espèces de trois cent trente et un mille sept cent cinquante Euros (€ 331.750,-).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 357.500,- (trois cent cinquante-sept mille cinq cents Euros) est à la disposition de la société.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts suite à l'augmentation de capital adoptée à la première résolution comme suit:

Art. 5.1.

5.1 Le capital de la Société est fixé à EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille Euros), représenté par 14.800 (quatorze mille huit cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée, les parts sociales sont réparties comme suit:

	Parts sociales
1.- ELECTRON S.A., prénommée, mille soixante-six parts sociales	1.066
2.- INVERSIONS, GESTIONS I ESTUDIS S.A., prénommée, treize mille sept cent trente-quatre parts sociales	<u>13.734</u>
Total: quatorze mille huit cents parts sociales	14.800

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 7.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.1** . La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou par résolution de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils forment un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 8.2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.2.** Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de tout gérant de classe A ensemble avec tout gérant de classe B.»

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A ensemble avec au moins un gérant de classe B de la Société ou, par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.2 des présents statuts»

Huitième résolution

Les associés décident d'accepter, confirmer et ratifier la démission de SOLON DIRECTOR LIMITED, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Commonwealth au Bahamas sous le numéro 108186B, de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Neuvième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société et pour une durée indéterminée:

9.1 Monsieur José Vicens, Directeur, né le 1^{er} août 1958 à Barcelone (Espagne), résidant à Les Teulades de Mont Ducal, Av. Del Pessebre n° 76-78 Bloc A, 6a Planta, AD700 Escaldes-Engodany, Principauté d'Andorre, gérant de classe A;

9.2 Monsieur Hermanus R.W. Troskie, Consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, gérant de classe B;

9.3 Monsieur John Kleynhans, Senior Manager, né le 30 octobre 1969 à Oberhozer (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, gérant de classe B.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille euros (€ 5.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Jallon, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 6 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7791. — Reçu 3.575 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007087984/219/186.

(070097966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pizza Cosmos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 135, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 53.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089033/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08866. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Cosafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.588.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2007 à 10.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jacques Bordet, Jean Quintus et Joseph Winandy.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087400/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Comfintex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2007 à 11.00 heures

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société COSAFIN S.A. et le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

L'Assemblée décide à l'unanimité de pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Wagener et Monsieur Koen Lozie et de nommer en remplacement Monsieur Jean Quintus, demeurant 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette et Monsieur Joseph Winandy, demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig en tant qu'administrateur.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087399/1172/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Finisteel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.253.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., Administrateurs, et de Monsieur Pierre Schill en tant que Commissaire aux Comptes.

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087397/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07998. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

MGE Hellenic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.856.

In the year two thousand seven, on the twelfth day in the month of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(i) MGE HELLENIC LLC, a company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America,

here represented by M^e Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Washington, on April 9, 2007,

whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration; and

(ii) LURDES LTD, a company governed by the laws of Cyprus, with registered office at 4 Piconi Street, PC 3075, Limassol, Cyprus,

here represented by M^e Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Limassol, on June 5, 2007,

whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document that they are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée MGE HELLENIC INVESTMENTS S.à r.l. a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 26 February 2004, published in the Mémorial C number 524 on 19 May 2004 and entered in the Company Register, Section B, under the number 99.856. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-).

2 To issue two thousand (2,000) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having each time the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept (i) subscription for one thousand two hundred (1,200) new shares, by MGE HELLENIC LLC, as well as payment in full for such new shares by a contribution in cash, and (ii) subscription for eight hundred (800) new shares by LURDES LTD., as well as payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 6.1. of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-).

Second resolution

The shareholders resolved to issue two thousand (2,000) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having each time the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared M^e Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of MGE HELLENIC LLC, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

MGE HELLENIC LLC declared, through its proxy holder, to subscribe for one thousand two hundred (1,200) new shares having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

Thereupon has appeared M^e Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of LURDES LTD., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

LURDES LTD. declared, through its proxyholder, to subscribe for eight hundred (800) new shares having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot one thousand two hundred (1,200) new shares to MGE HELLENIC LLC and eight hundred (800) new shares to LURDES LTD.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend article 6.1. of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 6.1.** The subscribed capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) divided into two thousand five hundred (2,500) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand five hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

(i) MGE HELLENIC LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social auprès du Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, New Castle 19801, Etats-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par M^e Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Washington le 9 avril 2007,

la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles; et

(ii) LURDES LTD, une société régie par les lois de Chypre, ayant son siège à 4 Pikoni Street, PC 3075, Limassol, Chypre

représentée aux fins des présentes par M^e Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Limassol le 5 juin 2007,

la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MGE HELLENIC INVESTMENTS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 26 février 2004, publié au Mémorial C numéro 524 le 19 mai 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 99.856. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-deux mille cinq cents euro (EUR 62.500,-)

2 Emission de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation (i) de la souscription de mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles, par MGE HELLENIC LLC, ainsi que de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces, et (ii) de la souscription de huit cents (800) parts sociales nouvelles, par LURDES LTD., ainsi que de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces.

4 Modification de l'article 6.1. des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,-).

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'émettre deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la présente décision.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite M^e Marc Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MGE HELLENIC LLC, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

MGE HELLENIC LLC a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Ensuite M^e Marc Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de LURDES LTD., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

LURDES LTD. a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire huit cents (800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles à MGE HELLENIC LLC et huit cents (800) parts sociales nouvelles à LURDES LTD.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'article 6.1. des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2007, Relation: EAC/2007/6590. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-Attert, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Redange-Attert, le 19 juillet 2007.

K. Reuter.

Référence de publication: 2007087985/239/157.

(070097943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Bodhi Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.510.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BODHI HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 15 mai 2006 au siège social que:

EUROPEAN TIME MANAGEMENT SA, établis et ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, BVI a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 12 septembre 2005 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 en remplacement de AUDIT & BUSINESS CONSULTING Sàrl.

Louise Benjamin, avec adresse professionnelle à 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg a été nommé comme nouveau administrateur de la société en remplacement de Monsieur François Manti démissionnaire avec effet au 31 août 2004 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur s

Référence de publication: 2007087403/803/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 11 juin 2007

Sont présents: Monsieur Jean Quintus, Administrateur

Monsieur Koen Lozie, Administrateur

COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques Bordet

Ordre du jour:

- Nomination du Président du Conseil d'Administration

Résolution

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Conseil d'Administration

Signature

J. Quintus / K. Lozie / COSAFIN S.A.

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087396/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Havelet Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.493.

In the year two thousand and seven, on the fourth of July.

Before us Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation HAVELET INVESTMENT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 128.493 (NIN 2007 2215 355),

incorporated by deed established by the undersigned notary on June 6th, 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

having a corporate capital of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The meeting is presided by Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

who appoints as secretary Mrs Céline Iammatteo, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

The meeting elects as scrutineer Mr Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the third paragraph of Article 9 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 9. (paragraph 3). The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies ne varietur by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Unique resolution

The meeting decides to amend the third paragraph of Article 9 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 9. (paragraph 3). The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAVELET INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.493 (NIN 2007 2215 355),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

ayant un capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Iammatteo, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Modification du troisième alinéa de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. (alinéa 3). L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. (alinéa 3). L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, C. Iammatteo, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2007. Relation: ECH/2007/766. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007086589/201/101.

(070096122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Tedes Invest Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 juillet 2007.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086542/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2007, réf. DSO-CF00351. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070096550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Invenergy Wind Europe Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.144.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086057/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03967. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Gensat Americas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.661.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086084/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07309. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

ING Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre Voos, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Michiel Schölvinc, CEO de ING TRUST B.V., demeurant 8, Waldeck Pyrmontlaan à NL-1862 EV Bergen (NH) et de Monsieur Marien Verdult, CFO de ING TRUST (B.V.), demeurant 17, Anton Mauvelaan à NL-1401 CJ Bussum. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007087381/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 15 mars 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- d'accepter la démission de Monsieur Joseph Winandy de son poste d'administrateur
- de coopter Monsieur Constantin Papadimitriou; Administrateur de sociétés, demeurant Place des Florentins, 1 à CH-1200 Genève (Suisse), comme Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Joseph Winandy, Administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087384/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FN Mercure, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.507.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 juillet 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007086548/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00188. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070096515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Jacadi Luxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 118.844.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 juillet 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007086549/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00189. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070096511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Caldera Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.496.

In the year two thousand and seven, on the fourth of July.

Before us Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation CALDERA INVESTMENT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 128.496 (NIN 2007 2215 363),

incorporated by deed established by the undersigned notary on June 6th, 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

having a corporate capital of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value often Euro (€ 10.-) each.

The meeting is presided by Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

who appoints as secretary Mrs Céline Iammateo, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

The meeting elects as scrutineer Mr Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the third paragraph of Article 9 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 9. (paragraph 3). The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies ne varietur by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Unique resolution

The meeting decides to amend the third paragraph of Article 9 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 9. (paragraph 3). The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALDERA INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.496 (NIN 2007 2215 363),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

ayant un capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Iammatteo, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Modification du troisième alinéa de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. (alinéa 3). L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. (alinéa 3). L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, C. Iammatteo, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2007, Relation: ECH/2007/769. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Echternach, le 23 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007086583/201/101.

(070096499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Eurosol Distri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.460.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROSOL DISTRI S.A., avec siège social à L-3552 Dudelange, 43, rue Nie Conrardy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.460 (NIN 2006 2220 385),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1932 du 13 octobre 2006,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Natacha Demand, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège social est établi à Frisange.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Dudelage à Frisange et de fixer la nouvelle adresse à L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège social est établi à Frisange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, N. Demand, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2007. Relation: ECH/2007/713. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007086585/201/49.

(070096147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Grange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.342.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The private limited company GAIA REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg under the number B 120.127, hereby represented by Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on May 25th, 2007.

Which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company GRANGE HOLDINGS S.à r.l., with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 119.342 (NIN 2006 2434 377) has been incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on the 28th of August 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2074 on the 7th of November 2006.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to transfer the registered office from Schuttrange to Luxembourg and therefore to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. (paragraph 1). The registered office is established in Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to fix the address of the company as follows: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Third resolution

The sole shareholder, represented as said before, accepts the resignation of Mr Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland as manager of the company and grants him discharge for the carrying out of his mandate.

Fourth resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to appoint as a new manager of the company for an unlimited period:

Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

According to article 12 of the articles of incorporation, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée GAIA REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.127,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 mai 2007,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GRANGE HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.342 (NIN 2006 2434 377), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2074 du 7 novembre 2006.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de Schuttrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (paragraphe 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer l'adresse de la société comme suit: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, accepte la démission de Monsieur Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland en tant que gérant de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de nommer comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Conformément à l'article 12 des statuts la société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 juillet 2007. Relation: ECH/2007/726. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007086587/201/97.

(070096134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Exel Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 112.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007086845/242/13.

(070096413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

EPI Q2 Bielefeld Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.991.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086971/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07406. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.204.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS (the «Company»), having its registered office in L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 September 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 24 October 1998, number 774.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on June 15, 2006, published in the Mémorial of 13 September 2006, number 1708.

The meeting was presided by Mr Pascal Tritz, bank employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Nathalie Schroeder, bank employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Tanguy Loechner-Ernst, bank employee, residing in Luxembourg.

I.- The present meeting was convened by notices indicating the agenda sent to all the registered shareholders on June 20, 2007 and published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on May 26, 2007 and on June 13, 2007,

- in the «d'Wort» and the «Tageblatt», on May 26, 2007 and on June 13, 2007.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list that out of
hares outstanding,

shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on May 23, 2007 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the second sentence of the fifth paragraph of Article 10 of the Fund's Articles of Incorporation as follows:

«Payment of the redemption price will normally be made by the Fund or its agents in euro as soon as practicable, but in any event no later than thirty days after the applicable Valuation Day, and shall be equal to the net asset value of the shares as determined in accordance with the provisions of the above article 9, less any redemption charge, as may be fixed in the Fund's Prospectus, not exceeding 5% of the net asset value.»

For your information this replaces the old sentence:

«The redemption price shall be paid in normal circumstances, within five business days after the applicable Valuation Date and shall be equal to the net asset value of the shares as determined in accordance with the provisions of the above article 9, less any redemption charge, as may be fixed in the Fund's Prospectus, not exceeding 5% of the net asset value.

2. Amendment of the eighth paragraph of Article 10 of the Fund's Articles of Incorporation as follows:

«The Board of Directors may decide to limit the amount of net redemptions on any redemption day at its discretion as more fully set forth in the prospectus.»

For your information this replaces the old paragraph:

«If at a specific date, however, cumulative net redemption (subscriptions minus redemptions) requests after three consecutive months refer to more than 10% of the shares outstanding, the Fund may decide that the processing of that part of the shares presented for redemption, which exceeds 10% of the shares outstanding, shall be deferred until the next date on which the net asset value is calculated (when the Fund may apply the same right). In such case, the pending redemption requests shall be reduced proportionally and at that date the redemption requests, in which payment was deferred, shall be taken into account as a priority to subsequent requests.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the second sentence of the fifth paragraph of Article 10 of the Fund's Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The redemption price shall be paid in normal circumstances, within five business days after the applicable Valuation Date and shall be equal to the net asset value of the shares as determined in accordance with the provisions of the above article 9, less any redemption charge, as may be fixed in the Fund's Prospectus, not exceeding 5% of the net asset value.

Second resolution

The meeting decides to amend the eighth paragraph of Article 10 of the Fund's Articles of Incorporation so as to read as follows:

«If at a specific date, however, cumulative net redemption (subscriptions minus redemptions) requests after three consecutive months refer to more than 10% of the shares outstanding, the Fund may decide that the processing of that part of the shares presented for redemption, which exceeds 10% of the shares outstanding, shall be deferred until the next date on which the net asset value is calculated (when the Fund may apply the same right). In such case, the pending redemption requests shall be reduced proportionally and at that date the redemption requests, in which payment was deferred, shall be taken into account as a priority to subsequent requests.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS (la «Société»), ayant son siège social au L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 24 octobre 1998, numéro 774.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial en date du 13 septembre 2006, numéro 1708.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Tritz, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tanguy Loechner-Ernst, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 20 juin 2007, et publiés:

-au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date des 26 mai 2007 et 13 juin 2007,

- dans le «d'Wort» et le «Tageblatt» en date des 26 mai 2007 et 13 juin 2007.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur actions en circulation,

actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 23 mai 2007 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ordre du jour:

1. Modification de la deuxième phrase du cinquième paragraphe de l'article 10 des statuts du Fonds comme suit:

«Le prix de rachat sera payé en Euro, en circonstances normales, par le Fonds ou ses mandataires le plus rapidement possible, mais dans tous les cas pas plus tard que trente jours après le Jour d'Évaluation applicable et sera égal à la valeur nette des actions telle que déterminée conformément aux dispositions de l'Article 9 ci-dessus, sous déduction d'une commission éventuelle de rachat telle que fixée par le Prospectus du Fonds et n'excédant pas 5% de la valeur nette d'inventaire.»

A titre d'information ceci remplace l'ancienne phrase:

«Le prix de rachat sera payé, en circonstances normales, au plus tard cinq jours ouvrables après le Jour d'Évaluation applicable et sera égal à la valeur nette des actions telle que déterminée conformément aux dispositions de l'Article 9 ci-dessus, sous déduction d'une commission éventuelle de rachat telle que fixée par le Prospectus du Fonds et n'excédant pas 5% de la valeur nette d'inventaire.»

2. Modification du huitième paragraphe de l'article 10 des statuts du Fonds comme suit:

«Le conseil d'administration peut de manière discrétionnaire, et tel que plus amplement décrit dans le prospectus, décider de limiter le montant des rachats nets à chaque jour de rachat.»

A titre d'information ceci remplace l'ancienne phrase:

«Si cependant à une date spécifique, les demandes pour rachat net cumulés (souscription diminuée des rachats) après trois mois constitutifs concernent plus que 10% des actions en circulation, le Fonds peut décider que le traitement de cette partie des actions présentées au rachat qui excède 10% des actions émises sera déferé jusqu'à la prochaine date à laquelle la valeur nette d'inventaire est calculée (si le Fonds peut profiter du même droit). Dans ce cas, les demandes de rachat en suspens seront réduites proportionnellement et à cette date les demandes de rachat, pour lesquelles le paiement était différé, seront prioritairement prises en considération par rapport aux demandes subséquentes.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la deuxième phrase du cinquième paragraphe de l'article 10 des statuts du Fonds pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le prix de rachat sera payé, en circonstances normales, au plus tard cinq jours ouvrables après le Jour d'Evaluation applicable et sera égal à la valeur nette des actions telle que déterminée conformément aux dispositions de l'Article 9 ci-dessus, sous déduction d'une commission éventuelle de rachat telle que fixée par le Prospectus du Fonds et n'excédant pas 5% de la valeur nette d'inventaire.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le huitième paragraphe de l'article 10 des statuts du Fonds pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Si cependant à une date spécifique, les demandes pour rachat net cumulés (souscription diminuée des rachats) après trois mois constitutifs concernent plus que 10% des actions en circulation, le Fonds peut décider que le traitement de cette partie des actions présentées au rachat qui excède 10% des actions émises sera déferé jusqu'à la prochaine date à laquelle la valeur nette d'inventaire est calculée (si le Fonds peut profiter du même droit). Dans ce cas, les demandes de rachat en suspens seront réduites proportionnellement et à cette date les demandes de rachat, pour lesquelles le paiement était différé, seront prioritairement prises en considération par rapport aux demandes subséquentes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Tritz, N. Schroeder, T. Loechner-Ernst, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17129. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007088437/242/165.

(070098810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Aggior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2007 à 9.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de la société COSAFIN SA. représentée par Monsieur Jacques Bordet pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT S.A.R.L., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

AGGIOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087387/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 24 mai 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée ratifie la cooptation comme administrateurs de Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU en remplacement de Monsieur Joseph Winandy et de FIDUPAR, société anonyme de droit luxembourgeois, représentée par Monsieur Noël Didier, en remplacement de COSAFIN S.A..

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Constantin Papadimitriou et Jean Quintus et de FIDUPAR représentée par Monsieur Noël Didier pour une nouvelle période, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., pour une nouvelle période, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

Signature

Le président de l'Assemblée

Référence de publication: 2007087386/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2007

L'Assemblée ratifie la cooptation de LUX KONZERN Sàrl, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société, intervenue en date du 10 février 2006.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087377/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Fareva, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.127.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 28 juin 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Bernard Fraisse, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de MM. Joseph Winandy, Jean Quintus, Catherine Dodet, Jean-Pierre Fraisse, Laurent Dodet demeurant à Les Grianges F-26260 Chavannes, Administrateurs et de KPMG LUXEMBOURG, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer KPMG LUXEMBOURG, Réviseur d'Entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087401/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Marcel GROSBUSCH et Fils, Société en nom collectif.

Siège social: L-5691 Ellange, 10-11, Zone Industrielle du Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 21.138.

L'an deux mille sept, vingt-deux juin;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg;

Ont comparu:

1.- Monsieur André Grosbusch, commerçant, né à Luxembourg le 31 décembre 1957 (no matricule 19571231150), demeurant à L-5880 Hespérange, 1A, Cité Um Schlass;

2.- Monsieur René Grosbusch, commerçant, né à Luxembourg le 11 octobre 1954 (no matricule 19541011172), demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 64, rue Haard;

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société en nom collectif MARCEL GROSBUSCH ET FILS (No. Matricule 19832000208), avec siège social à L-2530 Luxembourg-Gasperich, 12, rue Henri Schnadt; inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 21138;

constituée suivant acte, reçu par le notaire Aloyse Weirich, alors de résidence à Bettembourg, en date du 20 décembre 1983, publié au Mémorial C de 1984, page 1098;

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire, datée du 31 janvier 1992, publiée au Mémorial C de 1992, page 18.306;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour prendre les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg-Gasperich à L-5691 Ellange, 10-11, Z.I. du Triangle Vert.

Deuxième et dernière Résolution

Suite au prédit transfert de siège le premier alinéa de article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Ellange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

Frais

Le montant des irais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent approximativement à six cent vingt euro (620,- Euro).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Grosbusch, A. Grosbusch, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 28 juin 2007, Relation: EAC/2007/7215. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 juillet 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007087320/209/41.

(070097314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Borealis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 83.597.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de notre démission: de nos fonctions d'administration de la société BOREALIS INVESTMENTS SA, ceci avec effet immédiat à compter du jour de la présente.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

P. FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH

M^e A. Lorang

Référence de publication: 2007087394/1268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Gensat Americas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 83.661.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086085/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07305. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Spareplan, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.216.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 20 avril 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087391/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087395/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07990. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Imann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.429.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 15 mai 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087389/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Boyar Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.300.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 janvier 2007

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 30 janvier 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Dave Dannov, avec adresse au 3, Queensway, Gibraltar
- Margarit Todorov, avec adresse au 3 Sovereign Crescent, SE 16 5XH Londres
- Jean-Marie di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- William Watson, avec adresse au 33 Cavendish Square, W1M 0BQ Londres
- LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007087375/655/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Shorender S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 47.064.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087378/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07472. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Continental Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 18.197.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007086109/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05831. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Orinoco Holdings B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 102.741.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087373/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.
